

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 17

Date de convocation : 21.01.2026

**Arrondissement de
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE**

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mme Christine TEULIER – M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT -Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE – Didier KAZMA - Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - M. Bruno BAYOL - Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS – Mmes Maryline SALVAN – Mme Nadine BONTEMPS.

**Procurations : Mme Michèle JOSEPH-EDMOND à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
Mme Laurence ZARATE à Mme Christine TEULIER,
M. Faridi ABOUBACARI à M. Didier KAZMA,
M. Lionel AULANIER à Mme Nadine BONTEMPS,**

Absents : Mmes Laurianne VINCENT – Mathilde KART-BENTRARI - Marine FARBOS – Marie-Emilie BOTELLA – MM. Ambdillah BACAR – Robert GREVEN.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Séverine MAZARS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Autorisations Spéciales d'Investissement – Exercice 2026.

Monsieur AUGIER indique que les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), prévoient que l'exécutif d'une Collectivité Territoriale, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice en cours, est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non-compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Les crédits correspondants, seront inscrits au Budget Primitif (BP) lors de son adoption par vote du Conseil Municipal.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025
(déduction faite des opérations d'ordres et remboursement d'emprunts = 2 977 355 €)

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de faire application de cet article à hauteur maximale de 744 338 €, soit 25 % de 2 977 355 €.

Les dépenses d'investissement concernées (immobilisations corporelles et incorporelles), sont détaillées ci-dessous :

<u>Proposition Autorisation spéciale d'investissement 2026</u> <u>Budget Commune - Par opérations</u>	
<u>Opérations</u>	<u>Autorisation spéciale 2026</u>
162 - ACQ.MOBILIER URBAIN	1 000 €
443 - ACQUISITION DE MOBILIER	1 000 €
476 - FRAIS D'ETUDES	5 000 €
478 - ACQUISITION MOBILIER OUTILLAGE	2 500 €
479 - ACQ.MATERIEL INFORMATIQUE	1 000 €
480 - ACQ.MOBILIER SCOLAIRE	1 000 €
486 - TRAV.REFECT.BAT.COMMUNAUX	50 000 €
489 - TRAV.DE VOIRIE	50 000 €
646 - REPARATION SUITE GRELE JUIL 2024	20 000 €
643 - RESTAURATION GYMNASE	55 000 €
	186 500 €

<u>Proposition Autorisation spéciale d'investissement 2026</u> <u>Budget Commune - Par compte</u>			
<u>Compte</u>		<u>Autorisation spéciale 2026</u>	
2031 - Frais étude	518	5 000 €	5 000 €
2158 - Autres installations, matériels et outillages techniques	845	1 000 €	6 500 €
2158 - Autres installations, matériels et outillages techniques	511	1 000 €	
2158 - Autres installations, matériels et outillages techniques	518	2 500 €	
2157 - Autres installations, matériels et outillages techniques	212	1 000 €	
2158 - Autres installations, matériels et outillages techniques	20	1 000 €	
21318 - Constructions autres bat publics	518	125 000 €	125 000 €
2151 - Réseaux de voirie	845	50 000 €	50 000 €
TOTAL		186 500 €	186 500 €

La présente délibération est approuvée l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture **30 janvier 2026**

Publiée ou Notifiée le **30 janvier 2026**

La Secrétaire,

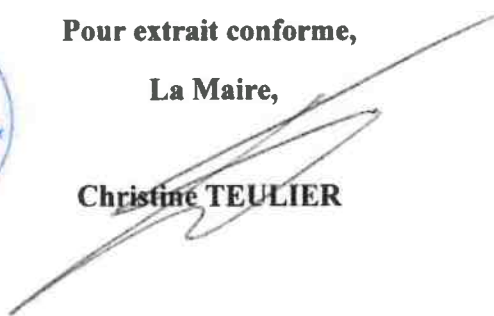


Séverine MAZARS



Pour extrait conforme,

La Maire,



Christine TEULIER

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cédex 7 dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.